Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260312-DEL_2026_09-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Séance du **12 mars 2026**

Convoquée le 6 mars 2026

Délibération n° 2026 – 09

Fonction publique – Comptes financiers uniques 2025- budget principal en M57 – Budgets annexes du Camping et des ports en M4

Le 12 Mars 2026, à 14h30 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Présents : *Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Frédérique CARRÉ, Mariannick MOUTON, Auriane JARDIN, Grégory BERTEAUX, Jean-Pierre COCO, Annie LE RET, Roselyne GOUPY, Vincent CARRÉ*

Absents représentés :

Absents : *Christophe SERET, Guillaume ROBIN*

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COCO

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de « Madame Nathalie BOUTIER-PLESSE »

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Les résultats de l'exercice 2025 sont présentés pour chaque budget, tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

PI – Le budget principal

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 2 541 987,34 € en recettes et 2 388 972,28 € en dépenses.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260312-DEL_2026_09-DE

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2 355 139,03 € en recettes et 1 712 996,50 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 642 142,53 €

En investissement les recettes réalisées s'établissent à 186 848,31 € et les dépenses à 675 975,78 € soit un résultat déficitaire de la section de 489 127,47 €.

Compte Financier Unique 2025	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Recettes	2 355 139,03 €	186 848,31 €	2 541 987,34 €
Dépenses	1 712 996,50 €	675 975,78 €	2 388 972,28 €
Résultat de l'exercice 2025	**+ 642 142,83 €**	**- 489 127,47 €**	**153 015,06 €**

Résultat reporté de l'exercice 2024	971 862,16 €	215 669.64 €	1 187 531,80 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	**1 614 004,69€**	**- 273 457,83 €**	
RESULTAT DE CLOTURE 2025	**1 340 546,86 €**		

Compte tenu des reports des exercices précédents, le résultat de clôture en section de Fonctionnement est de 1 614 004,69 € et en section d'Investissement de – 273 457,83 €

Soit un résultat global de clôture en 2025 de 1 340 456,86 €

Le résultat de clôture de l'année 2025 est en augmentation du fait du reversement du camping et de la taxe supplémentaire sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

II Le Budget annexe du Camping

L'exécution du budget annexe du Camping municipal est arrêtée à la somme de 559 760,31 € en recettes et 747 668,77 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 551 896,29 € de recettes et 591 416,40 € en dépenses, soit un résultat déficitaire de 39 520,11 €.

Celles de la section d'investissement s'établissent à 7 864,02 € en recettes et 156 252,37 € en dépenses soit un résultat déficitaire de 148 388,35 €.

Compte Financier Unique 2025	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Recettes	551 896,29 €	7 864,02 €	559 760,31 €
Dépenses	591 416,40 €	156 252,37 €	747 668,77 €
Résultat de l'exercice 2025	**- 39 520,11 €**	**- 148 388,35€**	**-187 908,46 €**

Résultat reporté de l'exercice 2024	569 860,28 €	166 859,04 €	736 719,32 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	**530 340,17 €**	**18 470,69 €**	
RESULTAT DE CLOTURE 2025	**548 810,86 €**		

Compte tenu des reports des exercices précédents, le résultat de clôture en section de Fonctionnement est de 530 340,17 € et en section d'Investissement de 18 470,69 €

Soit un résultat global de clôture en 2025 de 548 810,86 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260312-DEL_2026_09-DE

III- Le budget annexe des ports

Compte Financier Unique 2025	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Recettes	73 785,39 €	16 405,59 €	90 190,98€
Dépenses	70 464,92 €	5 999,77 €	76 464,69 €
Résultat de l'exercice 2025	+ 3 320,47 €	+10 405,82 €	+ 13 726,29 €

Résultat reporté de l'exercice 2024	33 582,54 €	26 459,35 €	60 041,89 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	**36 903,01 €**	**36 865,17 €**	
RESULTAT DE CLOTURE 2025	**73 768,18 €**		

L'exécution du budget annexe des ports est arrêtée à la somme de 90 190,989€ en recettes et 76 464,69 € en dépenses

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 73 785,39 € de recettes et 70 464,92 € en dépenses, soit un résultat excédentaire de 3 320,47 €.

Celles de la section d'investissement s'établissent à 16 405.59 € en recettes et 5 999,77 € en dépenses soit un résultat excédentaire de 10 405.82 €.

Compte tenu des reports des exercices précédents, le résultat de clôture en section de Fonctionnement est de 36 903,01 € et en section d'Investissement de 36 865,17 €

Soit un résultat global de clôture en 2025 de 73 768,18 €

L'excédent de fonctionnement de 36 903,01 € est repris au compte 002 du budget primitif 2026.

L'excédent d'investissement de 36 865,17 € est repris au compte 001 du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- DONNE acte de la présentation du CFU 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes
- ARRETE pour l'année 2025 les CFU de la Commune de Saint-Jacut-de-la-Mer pour :
  - **Le budget principal,** le résultat de l'exercice à **153 015,06 €,** le résultat cumulé de 2024 à 1 187 531,80 €, et le résultat de clôture à **1 340 546,86 €.**
  - **Le budget annexe du camping** le résultat de l'exercice à **– 187 908,46 €,** le résultat cumulé de 2024 à **736 719,32 €** et le résultat de clôture à **548 810,86 €.**
  - **Le budget annexe des ports** le résultat de l'exercice 2025 à **13 726,29** €, le résultat cumulé de 2024 à 60 041,89 € et le résultat de clôture à **73 768,18 €.**

Dressés en collaboration avec le Maire de la Commune et le Comptable public

- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents constituants les CFU 2025 en vue de leur transmission au juge des comptes.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 12 mars 2026

Jean-Luc PITHOIS
Maire

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre COCO